

COMPOSTAGE RENNES MÉTROPOLE VOUS INFORME...

rien ne sert de
JETER
quand on peut
COMPOSTER

MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS CONDITIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires, Rennes Métropole met des composteurs à disposition des habitants de son territoire.

L'objectif est de réduire les quantités de déchets collectés et traités sur le territoire.

À la remise du composteur par Rennes Métropole, le bénéficiaire atteste que le composteur sera installé à l'adresse indiquée lors de son inscription.

La dotation par défaut est d'un composteur par adresse. Un 2^{ème} composteur peut cependant être demandé par téléphone au 0 223 622 622.

Attention, **un composteur n'est pas fait pour y déposer des tontes de pelouse.**

Pour plus d'informations : dechets.metropole.rennes.fr/reduire-vos-dechets-au-jardin



Le composteur est en plastique recyclé (à partir d'anciens bacs poubelles).

Il vous sera remis en kit avec un plan de montage, un seau à compost, une tige aératrice et de la documentation.

Volume : 300l, hauteur : 80 cm, emprise au sol : 77 x 77 cm et poids : 13 kg.

Prévoyez 30 minutes pour le retrait du matériel et un temps d'échange sur le compostage.
Un **justificatif de domicile** vous sera demandé.

Le bénéficiaire est informé que, pour que le compostage soit efficace, il est vivement conseillé de suivre les recommandations qui lui ont été présentées lors de la remise de composteur, ceci afin de produire un compost de qualité en évitant toutes nuisances pour le voisinage.

1. Installer le composteur sur une surface plane et à même la terre ou le gazon (pas sur une dalle).
Il doit être facile d'accès et à l'abri des intempéries et des grosses chaleurs.

2. Respecter les consignes de tri recommandées par Rennes Métropole :

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES



MARC DE CAFÉ ET SACHETS DE THÉ



FLEURS FANÉES



SERVIETTES EN PAPIER ET ESSUIE-TOIT



BOÎTES D'OEUFES ET ROULEAUX EN CARTON, SACS KRAFT COUPÉS



FEUILLES MORTES BRANCHAGES,



COQUILLES D'OEUFES ÉCRASÉES



2/3

d'apports humides, mous,
riches en azote

En quelles
proportions ?

1/3

d'apports secs, bruns,
riches en carbone

3. Composter

1

Je vide mes déchets alimentaires dans mon composteur. Plus ils sont découpés, plus la décomposition est rapide.

2

J'aère en mélangeant avec la tige aératrice fournie avec le composteur.

3

J'ajoute des apports secs pour équilibrer le compost.

4

J'utilise le compost comme engrais dans mon jardin ou pour mes plantes d'intérieur en le mélangeant avec du terreau.

4. Entretenir le composteur

Ne pas forcer sur les pièces ou les parties du composteur afin de garantir sa pérennité.

Pour assurer la distribution gratuite de composteurs, Rennes Métropole recueille les données suivantes : nom, prénom, adresse, adresse mail, numéro de téléphone. Nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone sont conservés un an. L'adresse est conservée pour la durée de vie du composteur. L'ensemble de ces données sont exclusivement destinées aux services de Rennes Métropole.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, pour tout renseignement sur le traitement des données ou pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez contacter la Direction des déchets et des réseaux d'énergies à dechets@rennesmetropole.fr et la Déléguée à la protection des données en complétant le formulaire de contact du site internet (metropole.rennes.fr) ou par voie postale à adresser à : Madame la Présidente de Rennes Métropole - à l'attention de la Déléguée à la protection des données - 4 avenue Henri Fréville - CS93111 35031 Rennes Cedex. Plus d'informations sur le site de Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) (cnil.fr).

Plus d'infos :

biodechets@rennesmetropole.fr
metropole.rennes.fr
0 223 622 622

